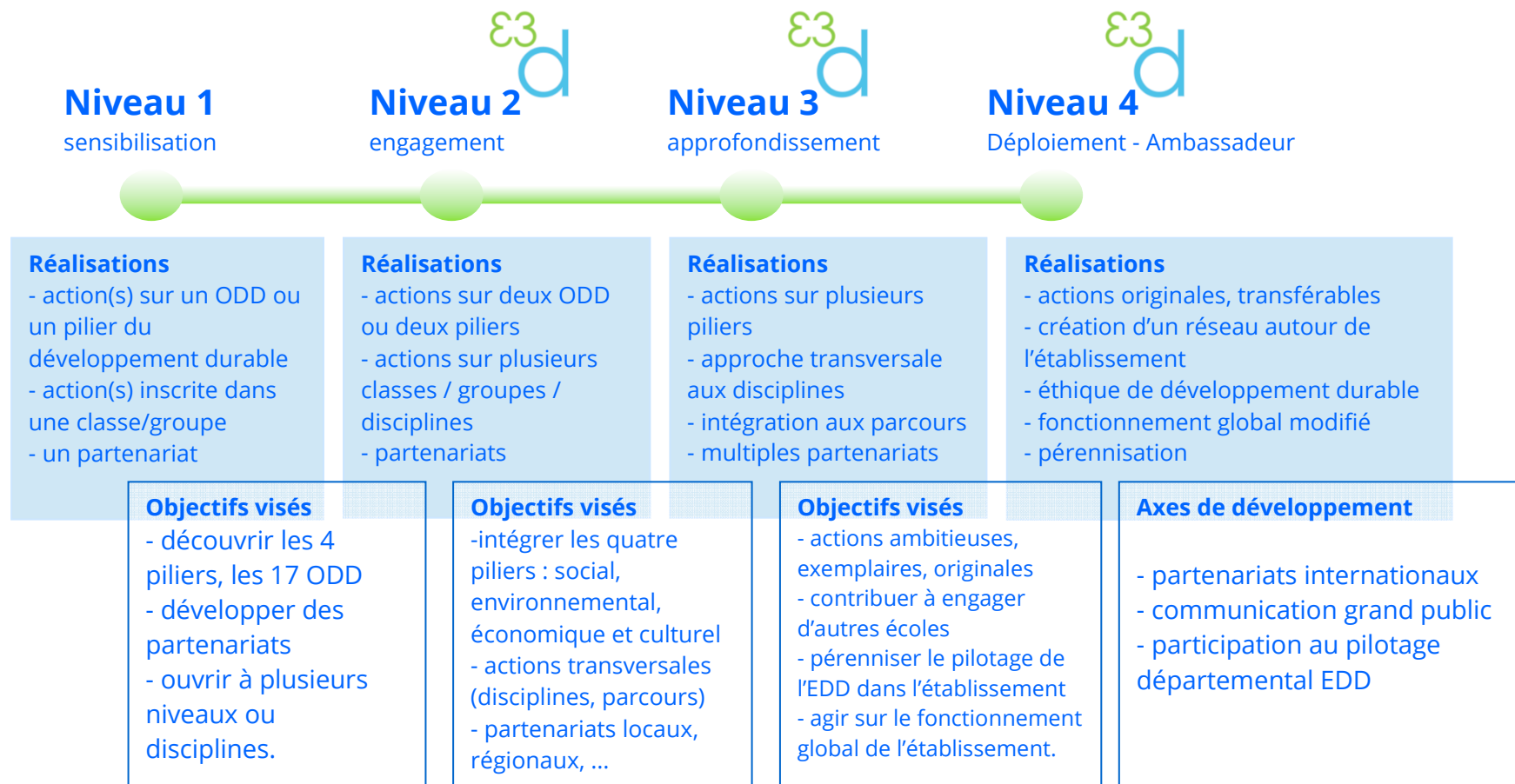


ÉTABLISSEMENTS EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En référence à la circulaire du 4 février 2015, et en lien avec les 17 ODD (objectifs de développement durable) adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015 lors d'un sommet historique des Nations Unies, *l'engagement des établissements en faveur de l'Éducation au Développement Durable (EDD) sera valorisé par les mentions académiques suivantes en quatre mentions : « École / Collège / Lycée engagé pour le développement durable »*



Pour un descriptif détaillé des niveaux, se reporter également aux critères fournis sur la fiche descriptive suivante.

Descriptif des niveaux des mentions Action(s) en lien avec le projet d'établissement	
<p style="text-align: center;">Mention niveau 1 <u>sensibilisation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Action(s) menée(s) prenant en compte un pilier du développement durable <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement ▪ Social ▪ Culturel ▪ Economique 2. Action(s) inscrite(s) dans une classe/un groupe 3. Ouverture et partenaire(s) 	<p style="text-align: center;">Mention niveau 2 <u>engagement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Action(s) menée(s) prenant en compte deux dimensions du développement durable <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement ▪ Social ▪ Culturel ▪ Economique 2. Actions inscrites dans une démarche transversale (au moins deux disciplines, au moins deux classes/groupes, équipe de pilotage, planification indicative, évaluation) 3. Ouverture et partenaires
<p style="text-align: center;">Mention niveau 3 <u>approfondissement</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Action(s) menée(s) prenant en compte les 4 piliers du développement durable <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement ▪ Social ▪ Culturel ▪ Economique 2. Actions inscrites dans une démarche transversale (au moins trois disciplines, ancrage dans au moins une « éducation à » ou parcours, participation de plusieurs catégories de personnel, planification, évaluation) 3. Ouverture et partenaires 	<p style="text-align: center;">Mention niveau 4 <u>déploiement-Ambassadeur académique EDD</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Actions menées : actions remarquables (au moins deux critères ci-dessous sont attendus) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par son aptitude à être transférable ▪ Par son aptitude à proposer une formation à l'externe ▪ Par son aptitude à créer un réseau autour de l'établissement ▪ Par son originalité 2. Actions inscrites dans une éthique du développement durable propre à la structure 3. Ouverture et partenaires 4. Aspects spécifiques à l'établissement <ul style="list-style-type: none"> • Énonciation explicite de la stratégie de pérennisation • Modification globale du fonctionnement de l'établissement

La directrice, le directeur ou le chef d'établissement sollicite auprès des correspondants académiques pour l'Éducation au Développement Durable l'attribution d'une mention en complétant le dossier de candidature et en le retournant à l'adresse indiquée pour le lundi 23 avril 2018 au plus tard.

Ce courriel est envoyé obligatoirement à l'adresse edd@ac-orleans-tours.fr depuis l'adresse du secrétariat de l'établissement ou de la circonscription.

Chaque école/établissement peut utiliser à son gré la mention attribuée en respectant les termes : « Ecole/Collège/Lycée engagé pour le Développement Durable – mention ... ».

Il peut intégrer cette mention dans ses courriers. Les mentions E3D (approfondissement et ambassadeur) seront identifiées par des visuels académiques.